

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du Grand
Angoulême
25 Boulevard Besson Bey
16023 Angoulême Cedex

Touvérac, le 14 avril 2025

Référence : 20250144-LD

Objet : Avis sur l'élaboration du PLUi-M à l'échelle des 38 communes de Grand Angoulême

Dossier suivi par : Léa Dumézil planification@cdc4b.com

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 24 mars 2025, vous avez bien voulu nous faire parvenir pour avis, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilité, du territoire du Grand Angoulême.

C'est avec la plus grande attention que nous avons pris connaissance du dossier transmis.

Considérant la plus-value indéniable de ce document qui articule urbanisme et mobilité, la Communauté de communes des 4B sud Charente tient à saluer la démarche du Grand Angoulême de porter une politique d'aménagement durable cohérente à l'échelle intercommunale notamment à travers la démarche *Cartéclimat* et en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Énergie.

La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême a fixé un cadre ambitieux avec 3 axes majeurs qui reflètent la richesse et le potentiel de ce territoire : préserver et valoriser les ressources, faire de Grand Angoulême un territoire accueillant et attractif qui s'engage pour la relocalisation de l'économie et la transition écologique, faire de l'habitat et des mobilités des leviers de cohésion territoriale.

Après l'étude du dossier, et dans son rôle de personne publique associée, la Communauté de communes des 4B sud Charente formule un avis favorable au projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Mobilité du Grand Angoulême.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Jacques CHABOT
Président,

Par délégation
Marie-Hélène GOUFFRANT
Vice-Présidente

